



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 06/01/2026

ALERTE ORANGE NEIGE ET VERGLAS, RÉGLEMENTATION EXCEPTIONNELLE DE LA CIRCULATION

En raison d'un épisode hivernal marqué, Météo-France a placé la Corrèze en vigilance orange « neige-verglas » à compter de demain, mercredi 7 janvier 2026 à 12h.

Dans ce contexte de conditions météorologiques dégradées, susceptibles d'entraîner des perturbations importantes de la circulation et d'accroître le risque d'accidents, le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, **a pris un arrêté de réglementation exceptionnelle de la circulation.**

Cet arrêté s'applique le mercredi 7 janvier 2026 à partir de 5h, pour l'ensemble de la journée, sur le réseau routier national des départements placés en vigilance orange.

Il prévoit notamment :

- l'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes ;
- l'abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées pour les véhicules légers en cas d'intempéries ;
- le stockage des poids lourds dans le sens Sud-Nord sur les axes A10, RN10, A20 et A63.

En déclinaison de ces mesures régionales, et afin de renforcer la sécurité sur le réseau routier départemental, **Vincent Berton, préfet de la Corrèze**, a pris un arrêté préfectoral qui prévoit :

- l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes sur le réseau routier secondaire ;
- l'abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées pour les véhicules légers en cas d'intempéries ;
- et l'interdiction des transports scolaires sur l'ensemble du département.

Cet arrêté prend effet à compter de demain matin, mercredi 7 janvier 2025 à 5h.

Les usagers sont invités à limiter leurs déplacements, à adapter leur conduite aux conditions météorologiques et à s'informer de l'état du réseau routier avant tout déplacement.

Cabinet du préfet

Pôle communication interministérielle

pref-communication@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250 -19 012-TULLE Cedex



Publié le : 07/01/2026 08:58 (Europe/Paris)

Collectivité : Saint-Privat

https://www.saint-privat-19.fr/documents_administratifs/48512